

REGLEMENT

41^E SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET PHOTOGRAPHIE

1 - DURÉE DU SALON

Du 26 juin au 28 août 2026

VERNISSAGE : vendredi 26 juin à 18h

3 - THÈME DU 41^E SALON

"Ce sont les voiliers qui ont découvert le monde, et ils charrient dans leur sillage bien des légendes" O. de Kersauson

2 - INSCRIPTION DES PEINTRES, SCULPTEURS ET PHOTOGRAPHES

Chaque artiste amateur ou professionnel peut envoyer la proposition de 4 œuvres (au maximum) avec photographie ou esquisse avancée (pour les peintres et les sculpteurs) et dimensions de l'œuvre. (Identifier vos photos par rapport aux titres de vos œuvres).

Le jury sélectionnera au maximum 2 œuvres qui seront exposées pendant le Salon. Dans le cas où l'artiste proposerait des peintures et des photographies ou des peintures et des sculptures etc.

Le nombre total de propositions est de 4 et le nombre d'œuvres retenues sera de 2.

Les propositions devront parvenir **AU PLUS TARD SAMEDI 14 mars 2026** au :

Centre Culturel Marius Hudry

Place Saint Pierre - 73 600 Moûtiers - info.patrimoine@moutiers.org - 04 79 24 04 23

4 - DROIT D'ACCROCHAGE

Le droit d'accrochage est de 40€ pour les exposants. Il est gratuit pour l'invité.e d'honneur et pour les artistes de moins de 15 ans.

Le règlement du Salon doit être approuvé par chaque participant. Vous devrez retourner le bulletin d'inscription signé avec la mention « **lu et approuvé** » et le paiement de 40€.

Le chèque doit être établi à l'ordre de : **REGIE DE RECETTES COMMUNE DE MOÛTIERS**

5 - PRÉSENTATION DES TABLEAUX ET DES PHOTOGRAPHIES

Les tableaux et photographies seront encadrés et devront être prêts pour l'accrochage grâce à un encadrement solide et une fixation fiable (piton, anneau ou cordelette, etc.).

Au dos des œuvres, devra être collé le coupon prévu à cet effet, dûment rempli et fixé au préalable (joint avec l'inscription).

⚠ Vérifiez la cohérence des informations entre la fiche d'inscription et le coupon.

Dimension des peintures et œuvres sur papier (*paysage ou portrait*) : minimum 40x40cm / maximum 120x100cm (encadrement compris)

Dimension des photographies (*paysage ou portrait*) : minimum 20x30cm / maximum 40x60cm (encadrement compris)

Les œuvres ne respectant pas ces conditions ne seront pas exposées. Également le placement des œuvres ne pourra en aucun cas être contesté ou modifié.

6 - PRÉSENTATION DES SCULPTURES

Dimension des sculptures, elles pourront être de plein pieds dans une limite de 50kg ou tenir sur un plot de 40x40 cm. (*L'œuvre devra être stable et non dangereuse pour le public*)

Au dos ou sous les œuvres, devra être collé le coupon prévu à cet effet, dûment rempli et fixé au préalable (joint avec l'inscription).

⚠ Vérifiez la cohérence des informations entre la fiche d'inscription et le coupon.

7 - DÉPÔT DES ŒUVRES

Les œuvres devront être déposées **IMPERATIVEMENT**

AVANT LE SAMEDI 6 JUIN 2026 au Centre Culturel Marius Hudry (ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30). Les envois d'œuvres seront faits à vos frais.

Toute œuvre déposée après cette date ne sera pas acceptée !

8 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

Responsabilité : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie ou dégradation des œuvres.

Assurance : il est fortement recommandé aux artistes d'assurer eux-mêmes leurs œuvres contre tous risques.

L'artiste est responsable de la solidité de ses œuvres, notamment des systèmes d'accrochage et de la stabilité des sculptures

9 - REMISE DES PRIX

La remise des prix (*à l'exception des prix du public*) aura lieu le jour du vernissage, vendredi 26 juin 2026 à 18h00. **Tous les exposants sont priés d'y assister.**

10 - PREMIER PRIX DE PEINTURE, SCULPTURE ET PHOTOGRAPHIE

Les artistes primés recevront un diplôme et la somme de 700€. Les œuvres primées (*peinture, sculpture et photographie*) deviennent la propriété de la ville de Moûtiers. Les artistes devront être présent pour recevoir leur prix, le vendredi 26 juin à 18h00.

VOUS NE SOUHAITEZ PAS QUE VOTRE OEUVRE PARTICIPE, VOUS LE SIGNALEREZ À L'ORGANISATION*

11 - DEUXIÈME PRIX DE PEINTURE, SCULPTURE ET PHOTOGRAPHIE

Les artistes primés recevront un diplôme et un bon d'achat d'une valeur de 100€. Les artistes devront être présent pour recevoir leur prix, le vendredi 26 juin à 18h00.

12 - TROISIÈME PRIX DE PEINTURE, SCULPTURE ET PHOTOGRAPHIE

Les artistes primés recevront un diplôme et un bon d'achat d'une valeur de 50€. Les artistes devront être présent pour recevoir leur prix, le vendredi 26 juin à 18h00.

*Le montant du premier prix remis lors du vernissage restera du même montant même si la valeur de l'œuvre est supérieure.

13 - PRIX DU PUBLIC ADULTES ET PRIX DU PUBLIC ENFANTS

Pendant toute la durée du Salon, les visiteurs seront invités à désigner leur œuvre préférée en peinture, sculpture ou photographie. Les prix qui auront été attribués par le jury lors du vernissage ne pourront pas concourir pour les prix du public. Les œuvres de l'invité d'honneur ne concourront pas pour les prix remis lors du vernissage ni pour le prix du public.

Le dépouillement des votes se fera le vendredi 28 août 2026. Les artistes désignés recevront un diplôme et un bon d'achat d'une valeur de 200€. Les artistes s'engagent à laisser leurs œuvres primées en exposition durant le mois de septembre au sein de la galerie du Centre Culturel Marius Hudry. Celles-ci leurs seront restituées à la fin du mois. **Ces prix seront remis le vendredi 28 août 2025 à 18h00**, en présence des artistes.

VOUS NE SOUHAITEZ PAS QUE VOTRE OEUVRE PARTICIPE, VOUS LE SIGNALEREZ À L'ORGANISATION

14 - RÔLE DU JURY ET DES ORGANISATEURS

Les décisions prises par le Jury et les organisateurs sont sans appel notamment pour l'attribution des prix, l'exposition et l'emplacement des œuvres.

Toutes les œuvres exposées seront jugées (*sauf si l'artiste a informé de la non participation*). **Toutes les reproductions de peinture de photographie ou de sculpture sont interdites, les œuvres exposées devront être des créations originales.** les œuvres à caractère obscène, pornographique, raciste ou éthiquement inacceptable seront refusées.

Une œuvre qui a déjà été exposée lors des précédents salons, ne peut-être proposée. Toutes les différentes pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs.

15 - VENTES

Il ne sera toléré qu'une seule œuvre par participant ni au prix du jury, ni au prix du public par exposant. Si l'artiste souhaite qu'une de ses œuvres ne participe pas aux différents prix, il doit l'indiquer sur le bulletin d'inscription. (renseignement qui est nécessaire à l'assureur du salon).

Les œuvres proposées à la vente sont renseignées avec un tarif y compris celles ne participants aux différents prix.

En cas de vente, pour l'ensemble des exposants, un montant de 20 % du prix de l'œuvre (tarif indiqué sur le bulletin d'inscription) sera prélevé par le Centre Culturel Marius Hudry. **Le prix de vente comprend également le cadre.** Les tarifs donnés ne peuvent donner lieu à aucune remise.

⚠️ Seules, les œuvres exposées des artistes attestant déclarer leurs ventes aux services fiscaux, peuvent être vendues dans le cadre du salon. Tout amateur vendant un tableau lors du salon devra le déclarer.

16 - RETRAIT DES OEUVRÉS

Les œuvres devront impérativement être retirées le vendredi 28 août lors de la clôture du Salon. Si les œuvres sont encore en possession du Centre Culturel au-delà de cette date, sans une raison valable, elles seront renvoyées aux frais du destinataire. **Aucune œuvre présentée au Salon ne pourra être retirée avant le vendredi 28 août 2026.** sauf en cas de vente, si l'acheteur veut prendre l'œuvre immédiatement.

17 - DROIT DE REPRODUCTION ET DROIT À L'IMAGE

Cession promotionnelle : l'artiste cède gratuitement, à titre non exclusif, les droits de reproduction et de représentation des œuvres soumises pour les seuls besoins de la promotion (catalogue, presse, site internet, réseaux sociaux, affiches, etc.).

Respect du droit moral : l'organisation s'engage à mentionner systématiquement le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre reproduite.

18 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations contenues dans le dossier de candidature seront détenues dans nos fichiers informatiques. Nom, adresse postale, e-mail et téléphone figurant sur le dossier de candidature seront utilisées uniquement pour la gestion administrative, la communication du Salon et l'exécution du contrat. Conformément au RGPD, l'artiste dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et opposition. L'exercice de ces droits se fera par écrit auprès de l'organisateur.

19 - COMMUNICATION

Pour la création d'un catalogue d'exposition et permettre la présentation de l'oeuvre, vous vous engagez à fournir à l'organisation une photo sous forme de fichier numérique image (jpeg ou png de bonne qualité).

Vous photographierez "plein cadre" et sur fond neutre pour les sculptures. Les œuvres sur papier, sous verre ou sous plexi, doivent être prises en photo sans reflet pour être exploitable.

Afin d'éviter toute erreur d'identification, le nom du fichier numérique de chaque œuvre doit être composé comme suit :

Nom du fichier "artiste - numéro de l'œuvre" soit Dupond-œuvre2.jpeg

20 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'exposant accepte sans réserve le présent règlement, tacitement, dès lors qu'il s'inscrit à l'exposition. Il s'engage à s'y conformer ainsi qu'aux textes de lois et règlements d'ordre général ou propres à son activité.

21 - ENTRÉE DU SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET PHOTOGRAPHIE

L'entrée est libre et gratuite pour les visiteurs sur les horaires d'ouverture du Centre Culturel Marius Hudry.

Le Maire, Chantal MARTIN





INSCRIPTION

41^E SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET PHOTOGRAPHIE

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE 41E SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET DE PHOTOGRAPHIE

Date limite d'inscription : **SAMEDI 14 MARS 2026**

Bulletin à retourner avec :

- votre règlement par virement ou cheque à l'ordre de : **REGIE DE RECETTES COMMUNE DE MOÛTIERS**
- les photographies (*pour tous*) ou esquisses pour les peinture et les sculpteurs

⚠ TOUT BULLETIN NON RENSEIGNÉ CORRECTEMENT ET ILLISIBLE NE SERA PAS ENREGISTRÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

JE SUIS (ENTOUREZ CE QUI VOUS CORRESPOND) : PEINTRE SCULPTEUR.ICE / PLASTICIEN.NE PHOTOGRAPHE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

N° SIRET pour les artistes professionnels :

MOÛTIERS ART GRAPHIQUE FESTIVAL dans le cadre du salon de peinture, sculpture et photographie

Du 1er au 9 août 2026

CONCOURS "JOURNÉE DES ARTISTES"- DIMANCHE 2 AOÛT 2026 (TECHNIQUE SUR PAPIER UNIQUEMENT)

Concours de peinture qui se déroulera entre 9h et 16h avec remise du prix à 17h. Thème du concours : **THEME LIBRE**
(le sujet, composition et choix de support sont libres mais devront avoir un rapport direct avec la commune et faire preuve d'originalité). La peinture devra être réalisé sur le lieu d'inspiration.

- Je souhaite participer au concours - Je m'engage à faire tamponner ma toile ou une feuille vierge à mon arrivée. Un bon d'achat d'une valeur de 250€ sera attribué au premier prix.
Les œuvres réalisées lors du concours seront exposées durant la semaine de festival.

MARCHÉ "SECRETS D'ARTISTES" MARDI 4 AOÛT 2026 (DE 10H À 18H)

Exposition multiple mêlant artistes et artisans. Ce marché sera l'occasion de proposer aux visiteurs l'ensemble de votre univers. Ce marché se veut comme un temps de rencontre et d'échange avec les visiteurs, avec démonstration de techniques, et la possibilité de vendre vos œuvres (*autres que celles exposées au salon, matériel d'exposition non fourni*)

- Je souhaite participer à Secrets d'Artistes - Je m'engage à apporter mon matériel d'exposition (tables, chaises, chevalets...)

URBAN SKETCHING - PARCOURIR LE PATRIMOINE MOÛTIERAIN

Vous croquerez la ville de Moûtiers sur le vif, vous nous ferez découvrir votre regard sur cette ville composite ! Les réalisations seront ensuite exposées et diffusées sur instagram @salonpeinture_moutiers. (*Matériel non fourni*)

- Je souhaite participer à l'urban sketching

Titre de l'œuvre (<i>2 œuvres maximum retenues</i>) Description de l'œuvre (qui êtes vous, quelles émotions souhaitez vous transmettre...)	Peinture Sculpture Photo	Dimensions	Matériaux et techniques	Prix	œuvre concourant au différents prix (oui/non)

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT JOINT AU PRÉSENT COURRIER.

SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ"

A

, LE



CENTRE CULTUREL MARIUS HUDRY

Place Saint Pierre - 73600 Moûtiers - 04 79 24 04 23 - info.patrimoine@moutiers.org

www.museemoutiers.fr